



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000884

Séance du jeudi 15 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel ; André AVIS Audeux ; Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOLLLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Franois : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, JC. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, JM. BOUSSET.

Mandataires : J. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, YM. DAHOUI (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, JM. FAIVRE.

Objet : Révision de l'APCP n°06.2 - Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise »

Révision de l'APCP n°06.2 - Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise »

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Dans le cadre de la décision modificative n°2, il est proposé de réviser les crédits de paiements de l'APCP n°04.1 intitulée « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise ».

Intitulé : Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise

Commission concernée : Transports, Infrastructures et Déplacements - Commission n° 2

Service pilote : Direction des Transports, Infrastructures et Déplacements

I. Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (10 février 2006)	AP précédente (13 mars 2009)	AP révisée (15 octobre 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	1 672 240,80	2 526 976,35	2 526 976,35	0,00
Montant des recettes de l'AP	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00
Besoin de financement de l'AP	1 672 240,80	1 926 976,35	1 926 976,35	0,00

II. Rappel du programme initial

Cette autorisation de programme a pour objet l'aménagement de l'extension du dépôt de Planoise sur une parcelle adjacente anciennement occupée par le bâtiment de la société SPIC. Cette extension doit répondre aux besoins de l'exploitation du réseau GINKO en améliorant la performance et la sécurité du dépôt.

Ce projet, indispensable pour le regroupement des ateliers et fonctions administratives sur le dépôt de Planoise, et le transfert de 25 bus de Trey à Planoise, intervient dans le cadre du programme de la DSP et dans le cadre plus global du projet TCSP (conservation d'un dépôt bus moderne et disparition du dépôt de Trey).

Pour rendre l'ensemble du site fonctionnel et cohérent pour l'exploitation de transport public, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement (bâtiments et infrastructures).

L'autorisation de programme a été révisée, une première fois, le 25 janvier 2008 afin de répondre aux nécessités d'actualisation d'une enveloppe budgétaire préalable définie en 2004 et à la prise en compte de l'évolution des contraintes techniques et réglementaires de l'opération. Le montant global de l'AP a ainsi été augmenté de 854 735,55 €.

L'autorisation de programme a également été modifiée le 13 mars 2009 pour ajuster le montant des recettes attendues pour ce projet. En effet, alors que 800 000 € avaient été sollicités au titre du FEDER, la participation dédiée à cette opération ne pourra pas excéder 600 000 €. En outre, en dépenses, un glissement des crédits 2008 non consommés a été effectué sur 2009 pour prendre en compte l'avancement des travaux.

III. Révision de l'AP

Le montant global de l'AP n'est pas modifié ; seul l'échéancier de l'AP est révisé par une augmentation du crédit de paiement 2009 de 50 000 € et par une diminution du CP 2010 du même montant.

La ligne « Travaux » est augmentée de 50 000 €, elle passe de 1 850 000 € à 1 900 000 € afin d'être au plus juste avec l'avancement des travaux d'ici à la fin de l'année et des paiements correspondants devant être réalisés à cette échéance ; cela a pour conséquence de diminuer d'autant la ligne travaux en 2010.

Seuls les crédits de paiement sont modifiés. Le montant global de l'AP reste identique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2010.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123 PRÉFECTURE
Contre : 0 DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
Abstention : 0 PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 23.OCT 2009

Révision de l'AP « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise »

Tableau I : Programme initial révisé

Chapitre	Objet	REVISION 2009 (BP 2009)					2010
		Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009	
DEPENSES							
20	études	47 829,35	0,00	26 554,35	6 275,00	15 000,00	2 181,10
21	acquisitions foncières	0,00					
21	VRD	0,00					
23	maîtrise d'œuvre	117 267,00	422,00			116 845,00	29 207,62
23	travaux	1 903 727,91			53 727,91	1 850 000,00	426 763,37
21	aménagements et équipements	0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00					
TOTAL		2 526 976,35	422,00	26 554,35	60 002,91	1 981 845,00	458 152,09
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	600 000,00		0,00	0	300 000	300 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 926 976,35	422,00	26 554,35	60 002,91	1 681 845,00	158 152,09
Taux de couverture par financement CAGB		76,26%	100,00%	100,00%	100,00%	84,86%	34,52%

Tableau II : Révision de l'AP

Chapitre	Objet	REVISION 2009 (DM2 2009)					2010
		Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009	
DEPENSES							
20	études	50 010,45	0,00	26 554,35	6 275,00	15 000,00	2 181,10
21	acquisitions foncières	0,00					
21	VRD	0,00					
23	maîtrise d'œuvre	146 474,62	422,00			116 845,00	29 207,62
23	travaux	2 330 491,28			53 727,91	1 900 000,00	376 763,37
21	aménagements et équipements	0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00					
TOTAL		2 526 976,35	422,00	26 554,35	60 002,91	2 031 845,00	408 152,09
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	600 000,00		0,00	0	300 000	300 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 926 976,35	422,00	26 554,35	60 002,91	1 731 845,00	108 152,09
Taux de couverture par financement CAGB		76,26%	100,00%	100,00%	100,00%	85,24%	26,50%